

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue et présentation de l'agenda de la retraite.
2. Validation de l'ordre du jour de la réunion du CCM.
3. Intervention du président du comité de gestion des conflits d'intérêts.
4. Validation du PV de la réunion du 23.1.2015.
5. Présentation des clarifications demandées par le Fonds mondial suite à la soumission de la note conceptuelle.
6. Reprise du vote du Réceptiendaire Principal.
7. Discussion de la lutte contre la stigmatisation au sein du CCM.

Participation : Ont participé à cette réunion, 24 personnes dont 17 membres titulaires et 07 autres dont 3 suppléants (liste des présents en Annexe).

Le Quorum a été atteint avec la présence de 19 membres dont 17 titulaires et 2 suppléants votants.

Les membres suivants : Dr. Dhikrayet Gamara et Mr. Aymen Mahfoudh, ont rejoint la réunion du CCM lors de la discussion du point 7 de l'ordre du jour (la stigmatisation au sein du CCM). A la fin de cette réunion, le nombre total de participants à cette réunion est 26 personnes.

Documents distribués : Ordre de jour de la retraite, Draft PV de la réunion du 23.01.2015, copie de lettre de soutien émanant de Mr le Directeur de la lutte contre les maladies Transmissibles/OMS/EMIRO, copie des directives du Fonds mondial sur les maîtres d'œuvre des subventions du 15.12.2014

Ordre du jour	Discussions	Décisions	Actions à entreprendre	Responsable/ Echéance
Point 1	<p>La réunion a été ouverte sous la présidence de Mr le Dr. Karim Dougaz, vice-président du CCM, celui-ci a souhaité la bienvenue aux présents et les a informé que Mr le Pr Mohamed Chakroun, Président du CCM, s'est excusé de ne pas pouvoir prendre part à cette réunion en raison d'un empêchement de dernière minute.</p> <p>Il a ensuite présenté l'agenda de la retraite qui comportait une réunion du CCM (pendant la matinée du 25.2.2015), une séance d'information et de partage sur le rôle et la mission du CCM, la gestion des conflits d'intérêts, et le suivi stratégique (pendant l'après midi du 25.2.2015) et une rencontre entre les membres du CCM et le groupe constitutif des ONG pour la mise en place d'une cartographie et d'un plan de travail propre à ce groupe dans le cadre de la poursuite du dialogue pays et pour répondre au plan d'amélioration de l'admissibilité du CCM.</p>			
Point 2	<p>Dr. Dougaz a demandé aux membres présents s'ils ont des propositions ou suggestions à faire concernant l'ordre du jour présenté.</p> <p>Pr. Kamoun a suggéré de reporter le point relatif à la passation de Bureau du CCM en raison de la non disponibilité de Mr. le Président du CCM.</p> <p>Dr. Sana Dridi a suggéré d'ajouter un point relatif au mot du Président du comité chargé de la gestion des conflits d'intérêt, Mr Mohamed Ridha Baklouti.</p>	Valider l'ordre de jour modifié par le CCM.	Organiser la passation de Bureau d'ici 10 jours dans le siège du CCM.	
Point 3	<p>Mr. Baklouti a rappelé que les réunions du CCM sont ouvertes aux membres du CCM et autres personnes ressources qui sont invitées officiellement par Mr. le Président du CCM.</p> <p>Dr Maamouri a fait lecture de l'article 3.6 du règlement intérieur du CCM portant sur la</p>			



Pr. Mohamed CHAKROUN

Président du Comité National de Coordination
(CCM-Tunisie)
pour le Fonds Mondial de Lutte Contre le Sida
la Tuberculose et le Paludisme

Compte-Rendu de la réunion du CCM n°4 (juin 2014-mai 2015)

Date : 25.02.2015 à 10H45

Lieu : Hôtel Elmouradi Hammamet

participation des Observateurs, Invités, Personnes Ressources, membres non votants aux réunions du CCM. Il a précisé que le nombre de personnes extérieures au CCM invitées à fournir un avis technique ne doit pas dépasser un certain seuil qui est déjà fixé par le Fonds mondial.

Mr. Baklouti a invité les membres qui se sentent concernés par un conflit d'intérêt à l'égard d'un point inscrit à l'ordre du jour, de le déclarer avant que ce point soit discuté. Ces membres doivent s'abstenir de participer à toute discussion ou débat et, même au vote sur cette question. Une telle déclaration doit être inscrite dans le PV de la réunion.

Il a également rappelé que le Bureau du CCM doit être composé par des membres titulaires et a suggéré de revoir la présidence du comité d'élaboration des propositions et de mobilisation des ressources qui est assurée par un suppléant.

Dr. Ajmi, a souligné qu'il a été convenu lors de l'élection du président de ce comité de faire une permutation entre le membre titulaire et son suppléant au cas où ce dernier n'est pas éligible et que ce point n'a pas été mentionné dans le PV de l'élection du président de ce comité.

Mr. Baklouti a souligné que les représentants du Groupe constitutif des PVVIH n'ont pas encore rejoint la réunion et que les membres actuels représentant ce Groupe constitutif sont des éducateurs pairs d'un Sous Réceptaire pouvant constituer ainsi un conflit d'intérêt. Il a également souligné que trois élections ont été organisées par ce Groupe constitutif et que les résultats de la plus récente élection ayant eu au sein de ce Groupe constitutif, indiquent que Mr Ben Ayed a été élu en tant que titulaire et que Mme. Ben Said a été réélue suite à sa démission de l'ATLMST/sida, selon sa déclaration. Il a encore souligné que ces résultats ne peuvent pas être pris en considération puisque l'accord officiel de sa démission par l'ATL ainsi que la signature du PV du processus des élections par le rapporteur de la séance d'élection ne sont pas encore parvenus.

Mr. Douiri et Pr Tiouiri ont sollicité le Président chargé de la gestion des conflits d'intérêt et les personnes en position de supérieur hiérarchique des PVVIH d'intervenir afin de trouver une solution pour résoudre définitivement ce conflit d'intérêt.

Mr. Lajnef a rappelé que l'article 2.1.4 (d) du règlement intérieur prévoit l'appui aux secteurs par le CCM aux processus des élections au cas où un secteur membre n'est pas en mesure d'organiser l'élection de ses représentants ou de définir un processus d'élection.

Dr. Dridi a insisté sur la nécessité de mettre en place un mécanisme permettant d'améliorer la communication au sein de chaque groupe constitutif du CCM.

Pr. Kamoun a remercié Mr. Baklouti pour son soutien au groupe constitutif des PVVIH dans le processus des élections. Il lui demande de fournir plus d'effort pour résoudre le problème des conflits d'intérêts au sein de ce groupe.

Confier au Bureau du CCM, l'invitation des PVVIH concernées par les conflits d'intérêts

Contactez les concernés pour convenir de la date et heure de la réunion

Comité gestion des conflits/ Secrétariat du CCM



Compte-Rendu de la réunion du CCM n°4 (juin 2014-mai 2015)

Date : 25.02.2015 à 10H45

Lieu : Hôtel Elmouradi Hammamet

Point 4	Le PV de la réunion du CCM du 23.01.2015 a été validé sous réserve de réviser la formulation de la deuxième phrase du deuxième paragraphe du point 3 de l'ordre du jour de cette réunion.	Valider le PV du CCM du 23.01.15 sous réserve d'apporter les modifications proposées.	Signer le PV par le Président du CCM.	Secrétariat du CCM
Point 5	<p>Dr. Maamouri a donné un aperçu des particularités du nouveau concept de financement du Fonds mondial en matière d'impact sur les trois maladies (sida, tuberculose et paludisme). Il a également rappelé les six critères d'éligibilité du CCM au nouveau modèle de financement.</p> <p>Il a, en outre, appelé l'attention sur l'E-mail qui a été reçu de la part du Fonds mondial annonçant que l'équipe en charge des critères d'éligibilité du CCM ne peut pas pour le moment se prononcer sur la conformité du CCM-Tunisie au critère 2 étant donné que les représentants de l'ONFP et ceux du Ministère de la Santé (qui est l'institution de tutelle de l'ONFP) sont restés dans la salle au moment des délibérations et du vote de la confirmation du RP lors de la réunion du 9.12.2014 et a insisté sur la nécessité de se conformer à la politique de gestion des conflits d'intérêt du CCM-Tunisie.</p> <p>L'accent a été mis, en outre, sur les prochaines étapes nous séparant de la prochaine subvention sur le VIH et sur les documents à fournir au Fonds mondial avant la signature de l'accord dont notamment la lettre d'engagement du gouvernement concernant la volonté de payer.</p> <p>Un rappel a été fait concernant l'avancement des demandes d'extension des subventions TB et TFM (sida) qui sont en cours d'exécution.</p>	Appliquer la politique de gestion des conflits d'intérêt du CCM et proposer des amendements en cas de nécessité.	Sensibiliser les membres sur la politique de gestion des conflits du CCM	Comité de gestion des conflits d'intérêts/ Secrétariat du CCM
Point 6	<p>Abordant ce point, Dr. Hamdouni, représentant le Ministère de la santé, a déclaré être en situation de conflit d'intérêt et a demandé de quitter la salle. Le président de la séance a donné son accord pour qu'elle quitte la salle.</p> <p>Mr. Baklouti a soulevé la représentativité de Mr. Lajnef au sein du CCM. Ce dernier a été invité par les membres afin de clarifier sa représentativité par rapport l'ATL MST/sida de Sfax et à ATUPRET.</p> <p>Mr. Soua a souligné la nécessité de trancher à propos de cette question.</p> <p>Pr. Kamoun a souligné que des efforts sont entrain d'être déployés par tous les membres pour minimiser au maximum les conflits d'intérêt. Il a rappelé que les Sous Bénéficiaires peuvent être représenté par un représentant au maximum et que le règlement intérieur du CCM a été amendé pour que d'autres SB peuvent assister aux réunions du CCM en tant que membres non votants. Il a en outre, suggéré de reporter la discussion concernant la représentativité du groupe constitutif des ONG au sein du CCM lors d'une réunion des ONG et de passer au vote tant que la présence de ces membres ne constitue pas un conflit d'intérêt.</p>	Demander au groupe constitutif des ONG d'examiner ce point		

Compte-Rendu de la réunion du CCM n°4 (juin 2014-mai 2015)

Date : 25.02.2015 à 10H45

Lieu : Hôtel Elmouradi Hammamet

	<p>Dr Dougaz a proposé de procéder à l'élection du Récipiendaire Principal à main levée.</p> <p>Avant de procéder au vote, Dr Dougaz a demandé aux membres du CCM présents n'ayant pas de conflits d'intérêts de lever la main afin de vérifier le nombre de membres votants qui était de 18 membres votants.</p> <p>Il est dès lors procédé aux opérations de vote à main levée.</p> <p>Les résultats du vote : les 18 membres votants qui étaient présents dans la salle ont voté pour l'ONFP pour qu'il assure le rôle de Récipiendaire Principal de la prochaine subvention sur le VIH.</p> <p>Ces membres sont : Dr. Karim Dougaz, Dr. Mehrez Ajmi, Dr. Dhouha Rezgui, Dr. Neila Chemmam, Mr. Salem Lajnaf, Pr. Mohamed Ridha Kamoun, Mma Faiza Kethiri, Mme Wided Guetat, Mr. Mohamed Ridha Baklouti, Dr. Sana Dridi, Dr. Taher Cheniti, Dr. Olfa Mouna, Mr. Zied Douiri, Mme Bouthaina Aouissouei, Pr. Hanene Benaisa Tiouiri, Mr. Mounir Ben Jammour, Dr. Guidi Sabatinelli et Mr. Lassaad Soua.</p> <p>Suite à cette décision, le Président de la séance a invité Dr Hamdouni de revenir dans la salle pour le reste de la réunion.</p>	Retenir l'ONFP pour assumer le rôle du Récipiendaire Principal du CCM-Tunisie de la prochaine subvention sur le VIH	Informé le Fonds mondial et l'ONFP de cette décision.	Le Secrétariat du CCM
Point 7	<p>La discussion de ce point a été faite après le déjeuner.</p> <p>Dr Gamara et Mr Mahfoudi ont rejoint la réunion.</p> <p>Mr Lassaad Soua a rappelé, dans son exposé, la définition de la stigmatisation et discrimination. Il a en outre, mis l'accent sur la nécessité de lutter contre ces phénomènes pour atteindre les buts en matière d'accès universel et vaincre l'épidémie. Il a également souligné que les membres du CCM, de par leur appartenance à cette instance nationale de coordination concernée par la riposte au VIH/sida, sont tenus d'adhérer totalement aux principes de la non stigmatisation / non discrimination. Il a aussi précisé que l'idée de discuter cette thématique est venue en raison des cas de stigmatisation qui ont été constatés au sein même du CCM. Il a, ensuite, invité les membres présents à réfléchir sur le rôle que peut jouer le CCM afin de pallier à ce problème.</p> <p>L'assistance a souligné que ce phénomène ne doit pas exister au sein du CCM et il est primordial de prévoir un renforcement des capacités des membres du CCM concernant ce point.</p> <p>Mr. Douiri a souligné que la stigmatisation est un phénomène qui existe dans les groupes représentant les populations clé et il est important de renforcer les capacités de ces groupes qui comprennent des personnes stigmatisées et d'autres stigmatisantes.</p> <p>Mr. Ben Jammour a rappelé les actions qui ont été réalisées par le Ministère des affaires religieuses pour la lutte contre la stigmatisation et la discrimination et a sollicité les présents de fournir des efforts pour reprendre ces activités de lutte contre la stigmatisation en partenariat avec ce Ministère.</p>			

ANNEXE

Liste de présence de la réunion du CCM du 25.02.2015

Présence	Nom et prénom	Entité/Organisation
Membres CCM présents	1. Dr. Karim DOUGAZ	Vice Président du CCM (Ministère de la justice)
	2. Pr. Hanène BENAÏSSA TIOUJRI	Membre du CCM (Groupe constitutif des universitaires et éducatifs)
	3. Dr. Hayet HAMDOUNI	Membre du CCM (PNLS, DSSB, Ministère de la Santé)
	4. Dr. Dhikrayet GAMARA	Suppléante du CCM (PNLT, DSSB, Ministère de la Santé)
	5. Dr. Mehrez AJMI	Suppléant du CCM (Ministère de l'Intérieur)
	6. Dr. Dhouha REZGUI	Membre du CCM (Ministère des affaires sociales)
	7. Dr. Neila CHEMMAM	Suppléante du CCM (Ministère de la jeunesse, des sports de la femme et de la famille)
	8. Mr. Aymen MAHFOUDH	Membre du CCM (Représentant le Groupe Constitutif des PVVIH),
	9. Mr. Zied DOUJRI	Membre du CCM (Représentant le Groupe Constitutif des populations UDI)
	10. Mme Bouthaina AOUISSIA	Membre du CCM (Représentante le Groupe Constitutif des populations TS)
	11. Mr. Mounir BEN JAMMOUR	Membre du CCM (Représentant le groupe constitutif des religieux)
	12. Pr. Mohamed Ridha KAMOUN	Membre du CCM (Représentant le Groupe Constitutif des ONG/ATLMST/sida-Tunis)
	13. Dr. Taher CHENITI	Membre du CCM (Représentant le Groupe Constitutif des ONG /CRT)
	14. Dr. Sana DRIDI	Membre CCM (Représentant le Groupe Constitutif des ONG /JMSF)
	15. Mr. Salem LAJNAF	Membre du CCM (Représentant le Groupe Constitutif des ONG /ATLMST/sida Sfax)
	16. Mme. Faiza KETHIRI	Membre du CCM (Représentant le Groupe Constitutif des ONG /ATSR)
	17. Mme Wided GUETAT	Membre du CCM (Représentant le Groupe Constitutif des ONG /ATSF)
	18. Dr. Olfa MOULA	Membre du CCM (Représentant le Groupe Constitutif des ONG /MANARA)
	19. Mr. Mohamed Ridha BAKLOUTI	Membre du CCM (Représentant le Groupe Constitutif des ONG /JS)
	20. Dr. Guido SABATINELLI	Membre du CCM (Partenaire Technique et Financier /OMS)
	21. Mr. Mohamed Lassaad SOUA	Membre du CCM (Partenaire Technique et Financier /ONUSIDA)
	22. Mr. Anis MEGDICH	LFA (Observateur)
	23. Dr. Lotfi CHEMLI	Personne ressource
	24. Dr Hédia CHAOUACHI	SBP ATIOST, Suppléante, membre non votant

Membres excusés : Pr. Mohamed CHAKROUN, Dr. Sihem BELLALOUNA, Mr. Khalil ABDALLAH, Mme Naziha BEN BELGACEM, Mr. Chakib ZIDI.
Secrétariat du CCM: Dr. Ahmed MAAMOURI, Melle Mounira SADDI.